

## Yanous (extraits)

### L'actualité française des personnes handicapées : mai 2010.

#### **Mercredi 19 mai - Vie Autonome/Justice - PCH en urgence.**

Odile Maurin a obtenu du Tribunal Administratif de Toulouse la condamnation du Président du Conseil Général de la Haute-Garonne au versement de 1.000 € de dommages et intérêts. Cette indemnisation a été accordée du fait du refus par l'élu, également président de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, d'instruire en urgence la demande de Prestation de Compensation du Handicap présentée en mars 2006 par Odile Maurin; sa demande fut finalement instruite selon la procédure ordinaire, avec accord en décembre 2006 et premier paiement en mars 2007, soit douze mois après son dépôt au lieu de 15 jours en urgence.